

Pour vous renseigner

↳ Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

↳ Par téléphone : Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :
0 810 012 034 * - courriel : cps.montpellier@finances.gouv.fr
- courriel : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

↳ Sur place :

Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• sur le paiement de votre impôt :

SIP AVIGNON OUEST
AV DU 7EME GENIE CS 90052 84098 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 27 52 45 Courriel : sip.avignon-ouest@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : avec ou sans rendez-vous TLJ 8H30/12H;13H30/16H SF SAMEDI

• sur le montant de votre impôt :

CDIF AVIGNON SECT.1ER SECTEUR AVE DU 7EME GENIE
CS 10044 84098 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 27 70 52 Courriel : cdif.avignon@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : 8H30 A 12H ET DE 13H30 A 16H T.L.J. SAUF SAMEDI ET SUR RDV

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2012 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 840 VAUCLUSE

Commune : 007 B AVIGNON

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2011	27,31%	%	%	14,24%	0,225%	%	
	Taux 2012	27,31%	%	%	14,41%	0,211%	%	
	Adresse	11 IMP VERCORS						
	Base	2071			2071	2071	13,00 %	
	Cotisation	566			298	4	269	
								1137
Propriétés non bâties	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisations 2011	556			290	5	265	
	Cotisations 2012	566			298	4	269	
Variation en % ⑦	+1,80 %	%	%	+2,76 %	-20,00 %	+1,51 %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture		
Taux 2011	%	%	%	%	%	%		
Taux 2012	%	%	%	%	%	%		
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisations 2011								
Cotisations 2012								
Variation en % ⑦	%	%	%	%	%	%		
Dégrèvement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties				Base du forfait forestier ④	Majoration base terr. const. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »								
Base « Collectivité »							X	
Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥							48	
Dégrèvement « Habitation principale » ⑧								
Dégrèvement JA « État » ⑨								
Dégrèvement JA « Collectivités » ⑩								
Références administratives : 840 51 021 041 007 B M P								
Montant de votre impôt :							1185	

AVIS D'IMPÔT 2012

TAXES FONCIÈRES
votées et perçues par la commune, le département et divers organismes



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP AVIGNON OUEST
AV DU 7EME GENIE CS 90052
84098 AVIGNON CEDEX 9

eco'pli 51 MEUSE CHAMP PIC 14.09.12 CI202W



7437002445 0004

MME MOURGUES MATHILDE NATHALIE
JACQUELINE
11 IMP VERCORS
84000 AVIGNON

*Payé par internet
n° 620018 057996
de 1185 €*

Vos références

Numéro fiscal : 21 17 447 173 121 C
Référence de l'avis : 12 84 4038931 50
Numéro de propriétaire : 007 M08103X
Numéro de contrat de prélèvement à l'échéance :
si vous avez choisi ce mode de paiement
Débiteur(s) légal(aux) :
MME MOURGUES MATHILDE NATHALIE
JACQUELINE
11 IMP VERCORS
84000 AVIGNON
PROPRIETAIRE 4101 MBRR3J
Numéro de rôle : 221
Établi à la date du : 10/08/2012
Date de mise en recouvrement : 31/08/2012

Votre situation

Montant de vos taxes foncières : 1 185,00 €
Somme à payer : 1 185,00 €
Date limite de paiement : 15/10/2012

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DU
COMMERCE EXTÉRIEUR

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire. Ne joignez aucun autre document (sauf votre RIB si nécessaire).

Partie à détacher en suivant les pointillés

Nouveau :
Payez par
smartphone
en flashant
ce code



Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
vos taxes
foncières ? »